



## ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE HABITABLE 2017-2021

### 50 milles de l'Aude (course en double)

#### Trophée de L'Aude

Grade 5 A

Lieu : **Port Leucate**

Autorité organisatrice : **Yacht Club de Port Leucate**

en collaboration avec le Gruissan Yacht Club

Le Centre Nautique de Narbonne Plage

Sous l'égide du Comité de Voile de l'Aude et de la ligue FFV Occitanie

**Cette régata fait partie du Championnat Occitanie habitable Solo-Duo**

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents et les instructions de courses seront :

- Téléchargeables sur le site internet du Yacht Club de Port Leucate : [www.ycpl.fr](http://www.ycpl.fr)
- Affichés sur le tableau officiel d'information situé dans les locaux du YCPL
- Le briefing se fera sur la zone de départ par VHF canal 72, 30 minutes avant le début de la procédure

**Il ne sera pas distribué d'édition papier**

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.2 Les bateaux doivent être présents sur zone pour un élargement visuel et le briefing au plus tard 30 mn avant l'heure de départ figurant sur l'AVIS de COURSE.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore et (ou) un appel VHF cinq minutes avant le signal d'avertissement.

#### 7. ZONES DE COURSE

La zone de course s'étend de la pointe de Valras à la Frontière Espagnole en restant à moins de 6 milles d'un abri.

#### 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe parcours** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 8.3 **Parcours Côtiers :**  
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 8.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe Parcours**.

### 8.5 **Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe Parcours**

## 9. **MARQUES**

9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont précisées en annexe parcours.

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 10. **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont celles mentionnées sur les cartes, en particulier les zones conchylicoles

## 11. **LE DEPART**

11.1 Le départ s'effectuera aux abords de Port la Nouvelle

La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord

Signal	Annonce VHF	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon <b>Port de LEUCATE</b> ; un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon <b>P, I, Z, Z et I, Noir</b> , un signal sonore	4
Une minute	Amenée du pavillon <b>préparatoire</b> ; un signal sonore	1
Départ	Amenée <b>Port de LEUCATE</b> ; un signal sonore	0

Les bateaux seront considérés en course 4 minutes avant leur départ effectif

L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

Les temps sont également indiqués en **VHF canal 72**

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après le signal de départ sera classé DNS.

## 13. **L'ARRIVEE**

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont déterminées par la partie Sud de la tour de l'Estacade de Port Leucate et le côté au parcours de la marque d'arrivée.

## 14. **SYSTEME DE PENALITE**

14.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 15. **TEMPS LIMITES**

15.1 Les bateaux manquant à finir après l'heure de fermeture de la ligne d'arrivée, déterminée en ajoutant **50mn + 50** fois l'écart entre le rating net le plus faible et le rating net le plus élevé, à l'heure d'arrivée du 5ième bateau ayant effectué le parcours et fini, sont classés « DNF ».

15.2 Les bateaux manquant à finir après l'heure de fermeture de la ligne d'arrivée sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

## 16. **RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du YCPL. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour tous les bateaux, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la course ou 30 minutes après la fermeture de la ligne

- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les locaux du YCPL.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

## 17. CLASSEMENT

- 17.1 Une des courses doit être validée pour valider la compétition.
- 17.3 Selon Handicap National :  
Temps/Distance et CVL si vent moyen < 18 nœuds

## 18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 L'émergement des bateaux :  
Visuel au départ : passage et signalement VHF (canal 72) de chaque bateau à l'arrière du bateau comité  
Ecrit à l'arrivée : envoi d'un SMS au Comité de course 06-79-12-74-24
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF ou portable 06-79-12-74-24
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est le canal 72
- 18.4 **Utilisation du Bout dehors :**  
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

## 24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 26. COMMUNICATION RADIO

Le canal VHF utilisé en course est le canal 72  
Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 28. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## ANNEXE PARCOURS

## PARCOURS CÔTIER N°1 DES 50 MILLES DE L'AUDE

**Ligne de départ** : aux abords de Port la Nouvelle entre le bateau comité et la bouée jaune (**repère 1**)

**Bouée éventuelle de dégagement**

Houlographe à laisser à bâbord (**repère 2** : 42°55'000/3°07'500)

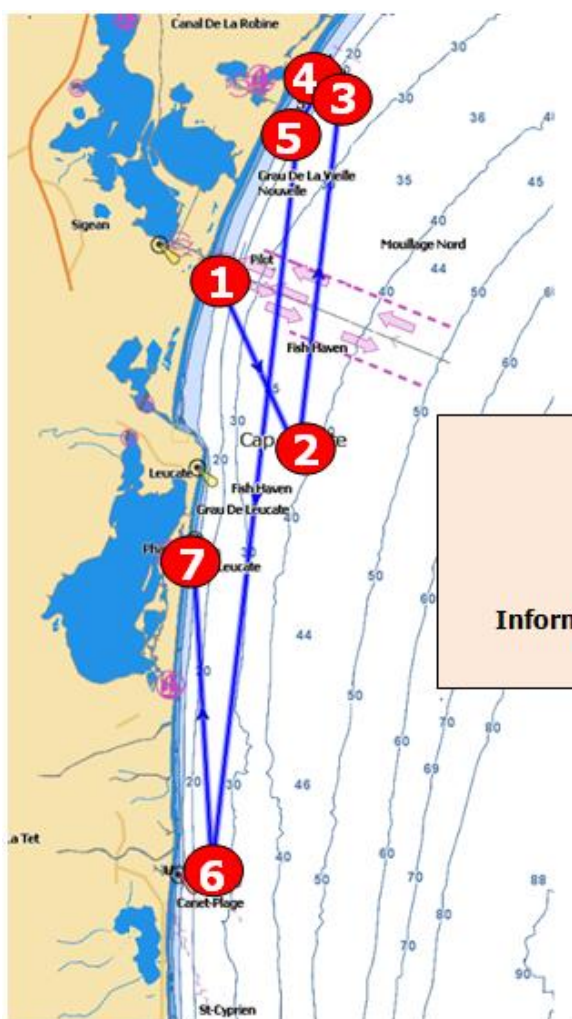
Cardinale Est zone interdite de Gruissan à laisser à bâbord (**repère 3** : 43°6'041/ 3° 09'378)

Cardinale Nord zone interdite de Gruissan à laisser à bâbord (**repère 4** : 43°06'489 / 3°08' 832)

Cardinale Ouest zone interdite de Gruissan à laisser à bâbord (**repère 5** : 43°05'129/3°07'656)

Bouée houlographe du « Têt » à tribord (**repère 6** : 42°43.003'N'- 03°2.815'E (**10 mètres de fond**))

**Ligne d'arrivée** : entre l'Estacade et la bouée jaune d'arrivée (**repère 7**)



Parcours de 50 milles environ

Réduction possible à la descente

Informer par VHF/SMS à chaque passage de marque

## ANNEXE PARCOURS

## PARCOURS CÔTIER N°2 DES 50 MILLES DE L'AUDE

**Ligne de départ** : en face de Port la Nouvelle entre le bateau comité et la bouée jaune (**repère 1**)

**Bouée éventuelle de dégagement**

Cardinale Est zone interdite de Gruissan à laisser à bâbord (**repère 2** : 43°6'041/ 3° 09'378)

Cardinale Nord zone interdite de Gruissan à laisser à bâbord (**repère 3** : 43°06'489 / 3°08' 832)

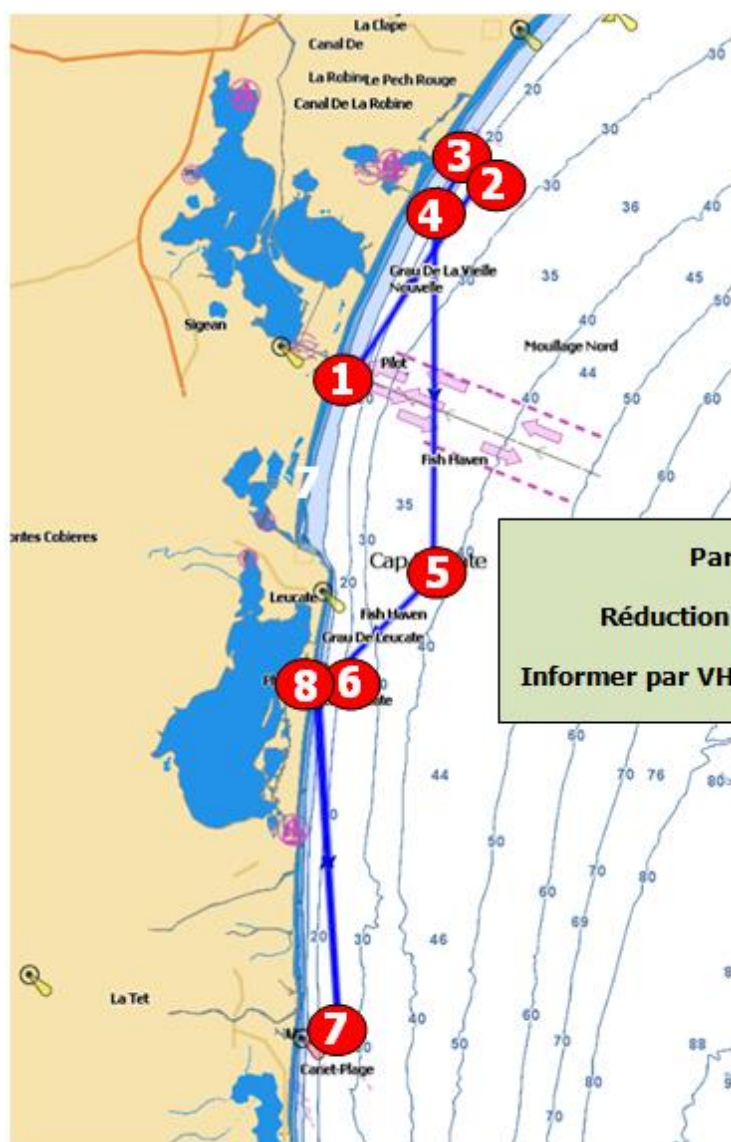
Cardinale Ouest zone interdite de Gruissan à laisser à bâbord (**repère 4** : 43°05'129/3°07'656)

Houlographe à laisser à tribord (**repère 5** : 42°55'000/3°07'500)

**Porte A, sens Nord-Sud** : entre la bouée jaune et Estacade de Leucate, (**repère 6** : 42°51'800/3°03'300) Réduction possible

Bouée houlographe du « Têt » à tribord (**repère 6** : 42°43.003'N'- 03°2.815'E) (**10 mètres de fond**)

**Ligne d'arrivée** : Porte A dans le sens Sud-Nord entre l'Estacade et la bouée jaune d'arrivée (**repère 7**)



**Parcours de 50 milles environ**

**Réduction possible à la descente (repère 6)**

**Informer par VHF/SMS à chaque passage de marque**

## - ANNEXE PARCOURS

**PARCOURS CÔTIER N°3 DES 50 MILLES DE L'AUDE**

- Départ près de la Cardinale Sud de Port La Nouvelle, entre le bateau comité et une bouée jaune
- Bouée Orange de dégagement éventuelle, annoncée au le Comité de Course avant le départ
- Marque Spéciale du Houlographe de Banyuls à laisser à Tribord ( $42^{\circ}29.303N - 3^{\circ}10.106E$ )
- Arrivée entre l'Estacade et une bouée Orange ( $42^{\circ}51.805N - 3^{\circ}03.000E$ )

